Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260924-235_D80_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 24 septembre, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 11 septembre 2026 Date d'affichage : 11 septembre 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST

Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- M. Thierry PEYREBESSE
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- Mme Gwenaëlle KERNEIS
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DEZEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etaient absents :

- Mme Hélène ROEHRIG donne procuration à M. Jacques POULIQUEN à compter de la délibération N° 235-D104-26

Monsieur Pascal GRIMALDI a été nommé secrétaire de séance

---

235 – D80 – 26 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2025

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260924-235_D80_26-DE

235 – D80 – 26 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2025

L'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux Collectivités Territoriales de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières, ce dernier devant être annexé au Compte Administratif de l'année.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'état joint à la présente délibération concernant l'année 2025.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNÉE 2025

CESSIONS							
Désignation des terrains	**Adresse**	**Références cadastrales**	**Surface**	**Prix TTC**	**Acquéreur**	**Date de l'acte**	**Rédacteur de l'acte**
Bien	Rue Gay Lussac	AT 495	00 ha 03 a 97 ca	117 000 € TTC	Comité Finistère de Basket Ball	16 décembre 2025	SCP GESTIN – LE GALL – NICOLAS Brest

○ Avis de la commission Finances – Administration Générale – Vie économique : Favorable à l'unanimité

○ Avis de la commission Urbanisme - Patrimoine – Environnement : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 24 septembre 2026

Le Maire,

Erwan L'EOST

MAIRIE LE RELECQ KERHUON
Finistère